Michel Martin

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1658 Sorti =

Né à Saumur (Maine et Loire), le 1636

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

J. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir :

Batterel : t. IV, p 494-497 notice

Bicais : t. I. p 720.

Adry : t. IV. p. 37.

MM. 610 , **page** 80 , **N°** 423

Le Conf. Michel Martin, minoré

Né à Saumur, dioc. Angers, 22 ans

Fils de Michel Martin et Marie Frety

Humanités philo

Entré à Paris le 13 , vêtu le 24 fév. 1658

Pension : Sorti

M. 230 = Examen des Confrères de l'Institution

18 X 1658

le Conf. Michel Martin, 23 ans, minoré

de Saumur reçu 24 février 1658

a fait sa philo

jugé propre

26 août 1659

minoré, jugé propre

Batterel IV 494-97

XXX. — Le Père Michel Martin,

Entré en 1658, sorti en....., mort en.....

Michel Martin, né à Saumur, fils de Michel Martin et de Marie Foety, fut reçu à l'Institution de Paris le 24 février 1658, âgé de 22 ans, ayant fait ses études de philosophie et étant déjà acolyte (1).

C'était un sujet de mérite, qui avait l'esprit fort bon et une piété solide. Il se lia fort dans l'Oratoire au Père Pasquier Quesnel, avec qui il fit son Institution et de qui j'apprends le peu que j'ai à en dire.

L'état de ses affaires domestiques nous le fit perdre. Comme il n'avait point de bien de famille, il se vit, (à son grand regret et au nôtre) contraint de quitter la Congrégation de l'agrément de ses supérieurs, pour être en état d'assister sa mère qui avait besoin de lui. (2)

Ensuite le Père de Sainte-Marthe, qui connaissait son mérite, le donna à M. Colbert, qui le prit un temps sous sa direction pour précepteur de ses enfants, et M. Martin, qui avait fait de bonnes études, s'acquitta fort bien de cet emploi et au contentement de ce ministre.

M. Colbert, voulant le récompenser, lui fit donner 2000 livres de pension sur l'évêché d'Auxerre, auquel, après la mort de son propre frère, il avait fait nommer un de ses parents du nom de Colbert. Mais M. Martin ne la voulut point accepter, disant que, n'ayant jamais rendu service à ce diocèse et n'étant ni en état ni dans la disposition de lui rendre aucun, il ne croyait pas pouvoir en cons-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Quesnel, Notes sur la 200ème Lettre de M. Arnauld au Tome 3

(Note omise)

cience jouir de cette pension. M. Colbert ne goûta pas trop cette excuse; mais ne l'en estima pas moins. Il se contenta de lui dire qu'il se gardât bien d'imprimer de telles maximes à ses enfants, et il lui donna cependant d s rentes sur l'Hôtel de Ville; ce que le Père Quesnel dit avoir su de M. Martin même, dont il était fort ami. Il ajoute que M. Baluze ne fut pas si scrupuleux, puisqu'il accepta la moitié de cette pension refusée que le ministre lui fit avoir; et que c'est à cette occasion que, pour faire passer sa pension à Rome, dont M. Baluze avait besoin pour cela, il laissa le dessein qu'il avait pris de faire imprimer les Actes du Concile de Bâle fort amples, dessein pour lequel il avait entrepris sa nouvelle collection des Conciles, dont on n'a que le premier volume. Ceci se passait au mois de février 1684, comme il paraît par la date d'une lettre de M. Arnauld de ce même temps.

Ce docteur comptait fort sur M. Martin, et écrivait ainsi à la Mère Angélique, du 22 avril 1680, sur ce qu'elle craignait que M. Colbert ne voulût faire recevoir une de ses sœurs abbesse dans un couvent malgré les religieuses: « *Il me semble qu'il serait bon de parler à M. Martin qui a été précepteur de ses enfants. On le peut faire très sûrement; car c'est un des plus honn tes hommes du monde et des plus zélés pour la vérité. On pourrait savoir ce qu'il y aurait à espérer en parlant à M. Colbert, et si lui-m me ne lui pourrait point parler. Il est fort ami de M. le Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas.* » C'était M. Leroy, abbé de Haute-Fontaine, qui avait plus d'un bénéfice, et était fort sollicité par ses amis de Port-Royal de se mettre en règle sur cet article, pensait à se démettre d'un en faveur de M. Martin. M. Arnauld, pour l'exciter à tenir sa résolution, lui écrit du 3 août 1681, et faisant allusion au renoncement généreux que celui qu'il avait en vue, avait fait aux offres de M. Colbert, il lui mande: « *L'action qu'a faite celui sur qui vous avez jeté les yeux* (pour lui résigner un de vos bénéfices)

XXX. — Le Père Michel Martin,

Entré en 1658, sorti en....., mort en.....

Michel Martin, né à Saumur, fils de Michel Martin et de Marie Foety, fut reçu à l'Institution de Paris le 24 février 1658, âgé de 22 ans, ayant fait ses études de philosophie et étant déjà acolyte (1).

C'était un sujet de mérite, qui avait l'esprit fort bon et une piété solide. Il se lia fort dans l'Oratoire au Père Pasquier Quesnel, avec qui il fit son Institution et de qui j'apprends le peu que j'ai à en dire.

L'état de ses affaires domestiques nous le fit perdre. Comme il n'avait point de bien de famille, il se vit, à son grand regret et au nôtre, contraint de quitter la Congrégation de l'agrément de ses supérieurs, pour être en état d'assister sa mère qui avait besoin de lui. (2)

Ensuite le Père de Sainte-Marthe, qui connaissait son mérite, le donna à M. Colbert, qui le prit un temps sous sa direction pour précepteur de ses enfants, et M. Martin, qui avait fait de bonnes études, s'acquitta fort bien de cet emploi et au contentement de ce ministre.

M. Colbert, voulant le récompenser, lui fit donner 2000 livres de pension sur l'évêché d'Auxerre, auquel, après la mort de son propre frère, il avait fait nommer un de ses parents du nom de Colbert. Mais M. Martin ne la voulut point accepter, disant que, n'ayant jamais rendu service à ce diocèse et n'étant ni en état ni dans la disposition de lui en rendre aucun, il ne croyait pas pouvoir en cons-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) QUESNEL, Note sur la 200e Lettre de M. Arnauld, au Tome 3.

cience jouir de cette pension. M. Colbert ne goûta pas trop cette excuse; mais ne l'en estima pas moins. Il se contenta de lui dire qu'il se gardât bien d'imprimer de telles maximes à ses enfants, et il lui donna cependant des rentes sur l'Hôtel de Ville; ce que le Père Quesnel dit avoir su de M. Martin même, dont il était fort ami. Il ajoute que M. Baluze ne fut pas si scrupuleux, puisqu'il accepta la moitié de cette pension refusée que le ministre lui fit avoir; et que c'est à cette occasion que, pour faire passer sa pension à Rome, dont M. Baluze avait besoin pour cela, il laissa le dessein qu'il avait pris de faire imprimer les Actes du Concile de Bâle fort amples, dessein pour lequel il avait entrepris sa nouvelle collection des Conciles, dont on n'a que le premier volume. Ceci se passait au mois de février 1684, comme il paraît par la date d'une lettre de M. Arnauld de ce même temps.

Ce docteur comptait fort sur M. Martin, et écrivait ainsi à la Mère Angélique, du 22 avril 1680, sur ce qu'elle craignait que M. Colbert ne voulût faire recevoir une de ses sœurs abbesse dans un couvent malgré les religieuses : « *Il me semble qu'il serait bon de parler à M. Martin qui a été précepteur de ses enfants. On le peut faire très sûrement; car c'est un des plus honnêtes hommes du monde et des plus zélés pour la vérité. On pourrait savoir ce qu'il y aurait à espérer en parlant à M. Colbert, et si lui-même ne lui pourrait point parler. Il est fort ami de M. le Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas.* » C'était M. Leroy, abbé de Haute-Fontaine, qui avait plus d'un bénéfice, et étant fort sollicité par ses amis de Port-Royal de se mettre en règle sur cet article, pensait à se démettre d'un en faveur de M. Martin. M. Arnauld, pour l'exciter à tenir sa résolution, lui écrit du 3 août 1681, et faisant allusion au renoncement généreux que celui qu'il avait en vue, avait fait aux offres de M. Colbert, il lui mande : « *L'action qu'a faite celui sur qui vous avez jeté les yeux* (pour lui résigner un de vos bénéfices),

est si édifiante, et peut-être d'un si grand exemple à la postérité, qu'il est bon que l'on sache qu'un homme de bien en a été touché, et qu'il a voulu qu'un si grand désintéressement ne fût pas sans récompense, même en cette vie.»

Le Père Michel Martin

M.M. 607 - 2e catalogue, N 606 =

Michel Martin, de Saumur, entré à Paris en 1657 ? sorti.

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25.684) T.IV. p.37 =

Michel Martin, fils de Michel Martin et de Marie Foety, naquit à Saumur et fut reçu le 24 février 1658, âgé de 22 ans. Il avait beaucoup de mérites et une piété solide. Voici à peu près ce qu'en dit le P. Quesnel qui était très lié avec lui et avec qui il avait fait son institution : « Le peu de bien qu'il avait, l'obligea de sortir de l'Oratoire pour être plus en état d'assister sa mère. Le P. de Ste Marthe, qui connaissait son mérite, le donna à M. Colbert, qui fut un temps sous sa direction, pour élever ses enfants, et, comme il avait fait de bonnes études, il s'acquitta fort bien de son emploi et au contentement du ministre. Pour le récompenser, Colbert voulut lui faire donner 2000# de pension sur l'évêché d'Auxerre, auquel, après la mort de son frère, il avait fait nommer un autre Colbert qui était de ses parents. M. Martin refusa par délicatesse de conscience, n'ayant jamais rendu de service à ce diocèse et n'étant point dans la volonté, ni disposition d'en rendre aucun. Colbert ne goûta pas beaucoup cette raison et dit à M. Martin de ne point imprimer de telles maximes chez ses enfants. Cependant il ne l'en estima pas moins et lui donna des rentes sur l'Hôtel de ville.

Le P. Quesnel ajoute que M. Baluze ne fut pas si scrupuleux puisqu'il accepta la moitié de cette pension refusée et pour la faire passer à Rome, il abandonna le dessein de faire imprimer les actes très étendus du concile de Bâle qu'il avait préparés pour les donner dans sa collection des conciles, dont il n'a paru que le 1 volume. Ceci se passa en 1684, comme on le voit par une lettre de M. Arnaud. Ce docteur estimait beaucoup M. Martin : « C'est, dit-il, un des plus honnêtes hommes du monde et des plus zélés pour la vérité et il engage la Mère Angélique à le prier de sonder M. Colbert au sujet d'une des soeurs de la Mère Angélique qu'on voulait faire abbesse, malgré les religieuses. Le même M. Arnaud écrivit à M. Le Roy, abbé de Haute fontaine pour le confirmer dans le dessein qu'il avait de se démettre d'un de ses bénéfices en faveur de M. Martin afin que l'action qu'il avait faite en refusant une pension sur l'évêché d'Auxerre ne demeurât pas sans récompense même en cette vie.

M. M. 610, N. 423 =

Michel Martin, fils de Michel Martin et de Marie Frety natif de Saumur, diocèse d'Angers, 22 ans, entré le 13, vêtu le 24 février 1658

Il a fait sa philosophie et a les 4 Mineurs

Sorti

Listes des assemblées =

1661 Collège de Troyes Act.